GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE

(asbl GREOA)

COMMUNE D'ESNEUX

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Compte rendu de la réunion CLDR
Le 18 mars 2014 à 19h00
(Administration communale, Place jean d'Ardenne 1, 4130 Esneux)

Présents: P. GEORIS (Echevin), K. BURGEON (Administration communale), D. DEFECHEREUX (CLDR), B.DUPRET (CLDR), P. JEGHERS, P. LAMALLE (CLDR), R. MONAMI (CLDR), J. MULLENDERS (CLDR); Ph. HAMOIR (CLDR); M. WOILLARD (CLDR); P-Ch LIGOT (CLDR); G. ROTA (CLDR); Ph. DETROZ (CLDR); R. PEETERS (CLDR); J. LEMAITRE (CLDR); J. JAMIN (CLDR) A.BARTHELEMY (GREOA), D.PIRON (GREOA)

Excusés: L. IKER (Bourgmestre); A. FROMENT (CLDR).

La réunion débute à 19h00.

1. Approbation du PV du 17 décembre 2013

Le PV est approuvé sans remarque.

2. Evaluation du PCDR : présentation d'un premier bilan de l'ODR

Les agents de développement rappellent que, le PCDR d'Esneux ayant été approuvé pour 5 ans, la Commune a décidé d'entamer la procédure d'évaluation de ce dernier en vue de prolonger sa validité de 5 ans supplémentaires. Ils expliquent que l'avis de la CRAT stipule que le document d'évaluation consistera en la présentation d'un diagnostic actualisé, la présentation d'un bilan des actions et des projets réalisés au cours de l'ODR ainsi qu'une actualisation de la partie IV qui « devra compléter les projets pour qu'ils répondent de façon plus pertinente au diagnostic. L'actualisation pourra intégrer de nouvelles fiches-projet au diagnostic si celles-ci sont plus en adéquation avec les objectifs du PCDR ».

Afin d'effectuer un premier bilan de l'ODR, les agents de développement ont rencontré les Echevins et services communaux. Ils ont par ailleurs mis à jour certaines données du diagnostic. Ce bilan et ces données sont présentés à la CLDR. Certaines remarques ponctuelles sont émises par les membres, en ce qui concerne les actions réalisées.

A l'issue de la présentation, les agents de développement proposent que le processus d'évaluation soit réalisé en GT thématiques. Les membres de la CLDR réagissent et souhaitent que l'évaluation puisse se réaliser en séance plénière. Les agents de développement ajusteront donc leur méthode de travail afin de répondre à cette demande.

Par ailleurs, les membres s'étonnent des différentes actions présentées dans ce bilan et regrettent qu'aucune fiche-projet n'ait été concrétisée au cours de l'ODR. Les agents de développement expliquent que le PCDR contient un programme d'actions et que ce sont ces actions réalisées qui ont été présentées, en regard des défis et objectifs de développement. Ils expliquent également que le rapport annuel (cfr point 3) reprend spécifiquement l'état d'avancement des fiches-projet, dans les détails. Ils ajoutent que de nombreuses fiches ont été concrétisées ou sont en voie de concrétisation, même si elles n'ont pas reçu de subsides du développement rural. En outre, ils expliquent qu'une Convention avait été octroyée pour le projet de Fontin mais que suite aux priorités actuelles, la CLDR a approuvé la proposition de la Commune de mettre ce projet en suspens au profit du Centre d'Esneux, fiche pour laquelle l'actualisation est en cours et pour laquelle une demande de Convention sera réalisée tout prochainement.

3. Présentation du rapport annuel

Suite à la consultation par les membres du rapport annuel, celui-ci est approuvé sans remarques

4. Etat d'avancement de la fiche 1.2. Centre d'Esneux

K. Burgeon présente l'état d'avancement de la fiche-projet. Certains membres du GT du Centre d'Esneux s'inquiètent de l'état d'avancement de l'actualisation de la fiche-projet et souhaitent être plus intimement associés à cette démarche d'actualisation. P. Georis explique que le document présenté est axé sur les différents points qui ont été discutés en GT puis présentés en CLDR et qu'il ne comprend pas d'éléments nouveaux, si ce n'est les esquisses et l'actualisation budgétaire. Il ajoute qu'une réunion du GT sera organisée très prochainement afin de permettre aux membres de se pencher plus en détail sur la fiche-projet.

Un membre s'interroge quant aux différentes étapes à réaliser pour mener à bien une procédure de demande de Convention. Les agents de développement expliquent qu'une fois que la fiche-projet sera actualisée, la Commune devra constituer un dossier en vue de l'organisation d'une réunion de coordination entre les différents pouvoirs subsidiants. A l'issue de cette dernière, l'Administration régionale dressera un rapport d'opportunité et de faisabilité adressé au Ministre. Ce dernier étudiera le projet et, en cas d'accord, le signifiera à la Commune et préparera la Convention. Afin de permettre aux membres de visualiser l'ensemble de cette démarche, les agents de développement leur transmettront par mail un tableau récapitulatif des différentes étapes administratives.

La réunion se clôture à 21h00